

**CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY**

Tel. : 03.83.92.52.43

1, rue du Docteur Archambault - 54520 LAXOU

Contact : Mr MANGEONJEAN – Directeur de l'Organisation des Soins, Sécurité, Usagers, Qualité et Recherche

E.Mail : [secretariat.dso@cpn-laxou.com](mailto:secretariat.dso@cpn-laxou.com)

**Candidatures (Lettre de motivation et CV) à envoyer par mail au plus tard le 05/05/2025**

## PROFIL DE POSTE

### IDENTIFICATION DU POSTE

**Fonction** : Infirmier à plein temps à l'USP (Unité Sanitaire Psychiatrique Maxéville) – Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes et d'addictologie du Grand Nancy (PGN)

**Liaisons hiérarchiques** : Directeur des soins, Cadre supérieur de santé du secteur, Cadre socio-éducatif

**Liaisons fonctionnelles** : l'équipe pluridisciplinaire du Pôle du Grand Nancy, l'USMP (Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire) du CHRU de Nancy, l'administration pénitentiaire, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

**Equipe médicale** : Chef de Pôle, Praticien Hospitalier responsable du département Santé Mentale Justice du pôle et de l'USP Maxéville, praticiens hospitaliers, internes en médecine

**Horaire de travail** : variable sur la journée (amplitudes horaires de 7h30 à 17h30 du lundi au vendredi)

**Résidence administrative** : Maison d'Arrêt de Nancy-Maxéville – 300 rue de l'Abbé de Haltebourg – CO 80009 Maxéville – 54035 NANCY Cedex

### PRESENTATION DU SERVICE

#### Composition du Département Santé Mentale Justice :

- L'Unité Sanitaire Psychiatrique Maxéville se situe dans les locaux de l'Unité Sanitaire au sein de la Maison d'Arrêt de Nancy-Maxéville.  
Le fonctionnement de l'USP est soumis à une convention entre le CPN, le CHRU de Nancy et les services pénitentiaires.
- L'Antenne Psychiatrie Justice est située au sein du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) en milieu ouvert.

#### Catégories professionnelles :

- Praticiens hospitaliers
- Cadre
- Psychologues
- Infirmiers (es)
- Assistante médico-administrative

## PRINCIPALES MISSIONS DE L'USP MAXEVILLE

- Assurer des soins ambulatoires en milieu fermé, à des personnes placées sous main de justice, présentant des troubles psychiatriques et psychiques, des conduites addictives, à des personnes auteurs de violences notamment sexuelles
- Participer à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement, afin de maintenir ou de restaurer la santé
- Assurer la continuité de la prise en charge avec les autres structures de soins et préparer le relai de soins à la sortie de détention
- Travailler en lien avec les partenaires du réseau sanitaire, social, judiciaire pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

## MISSIONS

- Participer et mettre en œuvre un projet de soins individualisé
  - Organiser et réaliser les actes relevant de son rôle propre et de son rôle sur prescription
  - Evaluer les symptômes, planifier les actions de soins et les ajuster tout au long de la prise en charge
  - Assurer la continuité de la prise en charge avec les autres structures de soins et les relais de soins avec les partenaires lors de la sortie de détention
- Réaliser des soins relationnels et techniques
  - Mener des entretiens infirmiers de première intention afin d'évaluer la demande de soins, les besoins en santé et de proposer une orientation adaptée
  - Assurer des entretiens de suivi, d'aide thérapeutique (de soutien) seul ou en binôme
  - Gérer les changements de traitements, assurer leur dispensation et réaliser les injections d'antipsychotiques à action prolongée
  - Gérer les situations de crise et d'urgence et mettre en œuvre les actions appropriées
  - Mettre en œuvre les hospitalisations en SL ou en SDRE selon le protocole en vigueur
  - Réaliser les bilans sanguins / dépistages urinaires / ECG / Prises de paramètres / administration traitements per os et injectables
- Animer ou co-animer des activités thérapeutiques, de psychoéducation ou des groupes de parole à visée psychothérapeutique en binôme
- Identifier le réseau et coopérer avec les différents partenaires sanitaires (CMP, Médecine libérale, Maison des addictions), judiciaires et sociaux
- Travailler plus particulièrement au sein de la Maison d'Arrêt en étroite coopération avec le Dispositif de Soins Somatiques et les agents de l'administration pénitentiaire dans les limites du secret professionnel
- Participer à la réunion de transmissions orales quotidiennes en équipe pluridisciplinaire
- Participer aux réunions cliniques, de fonctionnement et relatives aux prises en charges spécifiques
- Assurer une traçabilité rigoureuse en renseignant le dossier informatisé du patient, les indicateurs (PMSI) et l'activité (EDGAR)
- Utiliser les transmissions ciblées pour assurer la continuité des soins
- Adhérer à la démarche qualité de par l'application des protocoles en vigueur et le respect des exigences de sécurité
- S'investir dans un parcours d'amélioration continue de l'organisation du service et des prises en charge
- S'inscrire dans la dynamique de réflexion institutionnelle de l'établissement au travers de la participation à des groupes de travail
- Participer à la formation, l'information, l'encadrement pédagogique des étudiants

## COMPETENCES

### Les savoirs théoriques ou connaissances associés

- Se tenir informé sur la réglementation : textes législatifs et guide méthodologique relatifs aux soins et liés à la prise en charge des personnes sous main de justice et textes relatifs au milieu pénitentiaire
- Connaître les recommandations de bonnes pratiques de prise en charge des personnes détenues
- Connaître les dispositifs pénitentiaires, de la justice
- Savoir utiliser les outils informatiques relatifs à la prise en charge du patient (Cariatides, pharma...)
- Connaître et respecter les règles, procédures et protocoles en vigueur dans le service et dans l'établissement
- Connaître et appliquer les textes relatifs au secret professionnel et veiller à la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de son exercice professionnel et à l'obligation de réserve

### Les savoir-faire et savoir être

- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire
- Développer et partager les valeurs professionnelles fondamentales dans les soins et ses relations aux autres : tolérance, respect, bienveillance, patience, bienveillance...
- Respecter les horaires et l'organisation de travail mise en place dans le service
- Etre capable de distanciation dans la relation quotidienne avec les patients et en situation d'urgence
- Etre capable de maîtrise de soi, de mesurer les risques liés aux pathologies et d'apaiser les situations générant de l'agressivité et de la violence
- Prendre en compte les spécificités et les différences de nos partenaires sanitaires et des services pénitentiaires et faire preuve de diplomatie
- Savoir faire preuve de distance professionnelle avec les différents partenaires et notamment les agents pénitentiaires affectés sur l'unité sanitaire
- Développer des capacités d'autoévaluation et de connaissance de soi
- Etre capable de s'adapter à l'environnement, aux besoins de service
- Savoir questionner sa pratique, respecter les décisions médicales et prises en équipe
- Posséder de solides capacités relationnelles d'écoute et d'empathie face à la souffrance psychique et physique
- Etre capable de prendre des initiatives et faire preuve de responsabilité
- Posséder de solides capacités d'organisation, de méthode et d'anticipation
- Travailler en étroite collaboration avec les personnels de l'administration pénitentiaire dans le cadre des missions partagées et dans le respect du secret partagé

### Les savoir-faire techniques

- Développer ses connaissances et pratiques de soins en lien avec les pathologies en santé mentale, la crise suicidaire, les conduites addictives, les soins aux auteurs de violences sexuelles, la gestion de la violence
- Maîtriser les soins techniques
- La maîtrise d'une langue étrangère est la bienvenue dans le cadre de la prise en charge des patients non francophones

## SPECIFICITE DU SERVICE

- L'USP Maxéville étant située dans un établissement pénitentiaire : le respect des règles de sécurité et du règlement intérieur de la Maison d'Arrêt s'impose aux équipes soignantes
- La prise de fonctions est soumise à l'obtention d'une autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire
- Le travail en partenariat avec les différents intervenants est essentiel. Il ne peut se faire qu'en respectant les compétences et missions de chacun tout en gardant à l'esprit que la personne placée sous main de justice doit bénéficier des mêmes droits que la population générale en termes d'accès au système de santé

- Une vigilance accrue est portée sur la traçabilité et le respect du secret professionnel